BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 16 juin 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'habitat et de la politique de la ville**	***N° 2017-398***

Programmation 2017 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active - Contrat de ville métropolitain - Participation de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de ville métropolitain 2015-2020 définit un certain nombre d'orientations partagées par l'ensemble des partenaires signataires, conformément à la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015. Il est décliné en conventions territoriales qui précisent, pour chaque commune, le diagnostic local, les objectifs et les actions à mettre en place au sein des quartiers prioritaires et de veille active (périmètre des anciens quartiers prioritaires).

Ce contrat de ville a donné lieu à une adaptation du règlement d'intervention de la politique de la ville de la Métropole, afin de répondre aux nouvelles orientations du contrat et à la nouvelle compétence de Bordeaux Métropole en matière de la politique de la ville.

1. Rappel sur le règlement d'intervention de la politique de la ville

Le règlement, adopté par délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015, permet la participation de la Métropole au financement de la construction ou de la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires ou de veille, ou à proximité de ces quartiers et bénéficiant majoritairement aux habitants de ces quartiers.

Il peut s'agir d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de structures permettant de répondre aux priorités de lien social, d'accès aux droits, d'accès à l'emploi, définies au sein du contrat de ville. Ces projets d'équipements sont conformes aux objectifs des conventions territoriales des communes et figurent au sein de ces conventions.

La Métropole intervient à hauteur de 20 % du coût des travaux et des études, avec un plafond fixé à 500 000 € par projet, sous forme de participation versée directement aux communes qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe consacrée à cette participation s'élève à 5 M€ sur la durée du contrat. Concernant l'année 2017, 839 032 € sont inscrits en crédits de paiement.

Plusieurs de ces projets ont fait l'objet, en Conseil de mars 2017, d'un avenant au contrat de co-développement « politique de la ville », afin de prendre en compte, sans substitution, les projets qui n'étaient pas encore définis lors des négociations du contrat de co-développement et qui ont émergé lors de l'élaboration des conventions territoriales.

2. La programmation 2017

Trois communes ont sollicité Bordeaux Métropole pour participer au financement de leur projet, pour un montant total de 611 712 €, répartis sur 2017 et 2018.

2.1. La réhabilitation d'un foyer de football à Gradignan

La ville souhaite réhabiliter et étendre l'actuel foyer de football situé à proximité du quartier prioritaire et compris dans le territoire vécu. Le club est fréquenté en grande partie par les habitants du quartier Barthez (la majorité des jeunes sportifs habitent dans le quartier) et son président fait partie du conseil citoyen.

Le futur bâtiment s'intégrera dans le paysage de la plaine sportive de Mandavit, non loin du Conservatoire de musique et du Théâtre municipal, en intégrant un bâti existant de caractère, trace de l'architecture du XIXème siècle.

L'équipement sportif comportera :

- un bâtiment fonctionnel pour les usagers, regroupant les vestiaires, une buanderie, locaux de stockage, un club house,
- les bureaux du club,
- des terrains d'entraînement adaptés aux différentes strates d'âges, un terrain d'honneur pour les compétitions de prestige.

Ce projet permettra au club de football de développer ainsi ses activités et de poursuivre son rôle de lien social au sein du quartier et de la commune.

Le coût des travaux est estimé à 1 M€ HT, avec une participation arrêtée de la Métropole à hauteur de 20 %, soit 200 000 €, dont 140 000 € versés en 2017 et 60 000 € versés en 2018 à l'issue des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

dépenses	HT	recettes		%
Restructuration Bâti existant Extension Frais connexes	1 000 000 €	Projet Héritage (UEFA)	74 155 €	7 %
		Bordeaux Métropole	200 000 €	20 %
		Fonds propres Ville	725 845 €	73 %
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	100 %

2.2. La création d'un pôle parentalité en pied d'immeuble à Lormont

Ce projet consiste en la création d'un espace convivial de communication, de rencontre et de jeu dédié particulièrement aux parents et aux jeunes enfants du quartier Saint-Hilaire et, plus largement, des quartiers Génicart Est et Alpilles-Vincennes/Bois Fleuri.

Porté par la ville, ce projet de lieu, nommé Arc-en-ciel, répond aux besoins identifiés dans le cadre de la convention territoriale de Lormont et s'inscrit dans l'axe 2 du contrat de ville métropolitain relatif à l'amélioration du vivre ensemble et de la cohésion sociale, en particulier :

- besoin de soutien individuel des parents dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative,
- besoin d'échanges entre parents sur l'éducation de leurs enfants,
- nécessité de mettre en relation les offres existantes sur le territoire, en particulier le relais assistantes maternelles et le lieu accueil parents/enfants,
- nécessité de faire évoluer les représentations réciproques entre parents et acteurs éducatifs,
- besoin d'animer l'esplanade Saint-Hilaire en complétant l'offre ludique par des animations s'adressant aux jeunes enfants, dans un secteur particulièrement fragile.

Ces quartiers, et en particulier le secteur accueillant ce projet, sont en effet composés d'une grande part de jeunes enfants (taux d'enfants de moins de 2 ans le plus élevé de la ville), avec une présence forte de familles monoparentales et de familles nombreuses. Par ailleurs, les assistantes maternelles y sont présentes en nombre, avec un total de 137 places d'accueil, soit plus de la moitié des places de la ville de Lormont.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une reconversion de pied d'immeuble appartenant à Domofrance, d'une superficie de 150 m². Ce lieu accueillera des permanences et des animations autour de 4 activités :

- le Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP), qui accueille les jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent,
- des temps d'animations du Relais d'assistantes maternelles (RAM),
- les « Rendez-vous des parents », qui propose un espace convivial ouvert aux parents pour échanger, se rencontrer, autour de sujets liés à la parentalité et être accompagnés d'un professionnel,
- la ludothèque Ô fil du jeu, implantée à Carbon-Blanc et qui propose des activités ludiques aux familles, visant à renforcer le lien parents/enfants.

Le coût global des travaux et des aménagements est estimé à 180 558 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		%
Travaux d'aménagement	140 670,98 €	Caisse d'allocations familiales (CAF)	14 777,00 €	8 %
Travaux chantier d'insertion	15 937,00€	Bordeaux Métropole	36 112,00 €	20 %
Matériel	11 090,14 €	Département	8 000,00 €	4 %
Ingénierie	12 859,53 €	Domofrance	9 638,54 €	5 %
Total HT	180 557,65 €	Etat	70 000,00 €	39 %
TVA	36 111,5 €	Ville	42 030,11 €	24 %
TOTAL	216 669,18 €	TOTAL	180 557,65 €	100 %

La participation arrêtée de la Métropole s'élève à 36 112 €, soit 20 %, versés en une seule fois en 2017, les travaux étant d'ores et déjà achevés.

2.3. L'extension et restructuration partielle du gymnase Cosec à Pessac

L'équipement existant, le Cosec, situé au cœur du quartier de Saige et à proximité du Campus universitaire, et datant de la fin des années 1970, joue un rôle central dans la cohésion sociale du quartier. Il est au service des écoles du quartier (collège, groupes scolaires maternelles et élémentaires), des associations socio-éducatives du quartier mais aussi des écoles et associations extérieures au quartier (notamment des associations sportives du Campus), favorisant la mixité sociale. Sa restructuration, rendue nécessaire par sa vétusté, vise donc à conforter ce rôle central et à participer au changement d'image du quartier.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la convention territoriale de Pessac mais aussi dans l'axe 2 du contrat de ville métropolitain, en particulier l'orientation n°10 – « améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants du quartier ». Il correspond à l'une des premières actions du projet de renouvellement urbain de Saige, en cours de définition.

Les objectifs de cette restructuration et extension sont :

- redonner à l'équipement une qualité d'usage,
- redimensionner et créer de nouveaux locaux pour améliorer l'offre sportive et la convivialité,
- répondre à la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité de l'équipement aux personnes à mobilité réduite.

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à l'étendre avec la construction d'une surface supplémentaire de 210 m². Ce nouvel équipement de 2 200 m² au total comprend :

- un espace de convivialité,
- l'aménagement d'espaces pour le public (tribunes, sanitaires),
- l'aménagement d'espaces de pratique sportive (vestiaires, infirmerie),
- la rénovation des aires d'évolution sportive existantes,
- l'intégration de la pratique du Futsal et la possibilité d'y jouer des compétitions,
- la création d'espaces de gestion et de rangement.

Le coût global du projet s'élève à 1 877 993 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		%
Travaux	1 677 993 €	Fonds européen de développement économique régional (*FEDER)*	704 250 €	31 %
Honoraires et études	200 000 €	Centre national pour ledéveloppement du sport (CNDS)	340 000 €	15 %
Total HT	1 877 993 €	Bordeaux Métropole	375 600 €	17 % (20% du HT)
TVA	375 599 €	Ville	833 742 €	37 %
TOTAL	2 253 592 €	TOTAL	2 253 592 €	100 %

La participation de la Métropole est arrêtée à hauteur de 20 %, arrondie à 375 600 € dont 262 920 € versés en 2017 et 112 680 € versés en 2018 à l'issue des travaux (livraison prévue en septembre 2018).

L'ensemble de ces projets représente un montant de 611 712 €, dont 439 032 € pour 2017, auxquels il faut ajouter 400 000 € de crédits de paiement nécessaires au versement des subventions de deux projets votés le 2 décembre 2016 par délibération n°2016/727 (salle des fêtes du Grand-Parc à Bordeaux et Maisons des solidarités et de l'emploi de Villenave d'Ornon), soit un total de 839 032 €.

Le tableau prévisionnel suivant permet d'avoir une vision globale de ces crédits de paiement. Il n'est cependant pas exhaustif, dans la mesure où les contrats de co-développement seront renégociés en fin d'année et pourront être enrichis de nouveaux projets en matière de politique de la ville pour les années futures, jusqu'à concurrence de 5 M€ inscrits au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'en 2020.

Commune	Quartier	Projet	Coût total HT	Participation BM	2016	2017	2018	2019	2020
Bassens	Avenir	pôle d'animation et de lien social incluant transformation de logements de fonction en salle, création d'un skateparc, déplacement du city stade, aménagements	650 000	130 000	0	0	78 000	52 000	
Bordeaux	Grand Parc	réhabilitation de la salle des fêtes du Grand-Parc	4 399 082	500 000	250 000	150 000	100 000		
Bordeaux	Aubiers Le Lac	gymnase Ginko		500 000					
Bordeaux	Joliot Curie	piscine Galin	12 900 000	400 000				320 000	80 000
Bordeaux	Joliot Curie	stade Galin		300 000				200 000	100 000
Le Bouscat	Champ de course	structure d'insertion par l'activité économique	292 300	58 460	0		40 922	17 538	

Cenon	Palmer	études programmatiques pour salle événementielle à vocation économique	30 000	6 000			6 000		
Cenon	Palmer	centre polyvalent de santé rive droite	1 838 400	360 000	0	0	216 000	144 000	
Gradignan	Barthès	réhabilitation du foyer de football	1 000 000	200 000		140 000	60 000		
Lormont	Génicart	pôle parentalité jeunesse	180 558	36 112		36 112	0		
Mérignac	Yser Pont Madame	cité de la petite enfance	1 918 800	383 760		0	268 632	115 128	
Pessac	Saige	extension du Cosec	1 877 993	375 600		262 920	112 680		
Villenave d'Ornon	Sarcignan	construction d'une maison des solidarités et de l'emploi	2 636 130	500 000	250 000	250 000			
TOTAL			27 723 263	3 749 932	500 000	839 032	882 234	848 666	180 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la métropole bordelaise 2015/2020,

VU la délibération n°2003/0674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active afin de renforcer la cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2017 aux communes de Gradignan, Lormont et Pessac,

Article 2 : d'imputer ces subventions aux crédits correspondants aux différentes interventions prévus au budget principal de l'exercice 2017 au chapitre 204, article 2041412, fonction 552,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **29 JUIN 2017** **PUBLIÉ LE :** **29 JUIN 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU